



# Flash Info

OCTOBRE 2009

N° 8



## Edito

René MASSETTE, Président du SYDEVOM

Notre modèle de développement économique et l'évolution de nos modes de vie entraînent une augmentation continue du volume des déchets ménagers à traiter. Face à ce problème, les premières lois promulguées ont obligé les producteurs de déchets à les éliminer.

Aujourd'hui, le Grenelle de l'environnement vise à atteindre de nouveaux objectifs. Il ne s'agit plus seulement de respecter mais de sauvegarder notre environnement. C'est pourquoi, la priorité porte désormais autour de deux axes :

- Prévenir et réduire la production de déchets
- Augmenter le recyclage

Chacun de ces axes fixe des objectifs bien précis : diminuer de 7% en 5 ans la production de déchets (soit plus de 35 kg par habitant). Pour le recyclage, 75% des emballages mis sur le marché devront être triés et recyclés en 2012.

Bien sûr, ces objectifs ne sont pas faciles à atteindre. C'est en prenant chacun nos responsabilités, qu'ensemble, nous y arriverons : entreprises, commerçants, distributeurs, collectivités, consommateurs... Nous devons tous agir.

Trier ses déchets, est un bon début. Pourtant composter, réutiliser, réparer, acheter mieux, sont des gestes simples et à la portée de tous mais néanmoins importants pour réduire la quantité de déchets à enfouir.

Je vous invite donc à continuer vos efforts de pédagogie auprès de vos habitants en vous rappelant que nous pouvons vous aider dans vos démarches de sensibilisation. Les ambassadeurs du tri du SYDEVOM, Cécile et Julien, restent à votre entière disposition pour vous aider dans votre communication sur le tri et le recyclage... tandis que Christel viendra vous apporter son aide sur le compostage domestique.

Bonne lecture

## Formations CPIE

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement organise des formations gratuites à destination des animateurs en Accueils Collectifs de Mineurs (centres de loisirs, de vacances, temps périscolaires ...)

Les formations concernant les déchets auront lieu : le 12/11/09 à Manosque et le 26/11/09 à Marseille.

Pour plus d'informations, contactez : CPIE Alpes de Provence Château de Drouille 04 100 Manosque Tel : 04 92 87 58 81 [contact@cpie04.com](mailto:contact@cpie04.com) [www.cpie04.com](http://www.cpie04.com)



ALPES DE PROVENCE

## Formation Recylum



Le 5 Novembre 2009

*Formation Recylum  
à Marseille*

Rudologia, en partenariat avec Recylum, organise une formation le 5 Novembre 2009 à Marseille.

Celle-ci a pour objectif de mettre en place une organisation adaptée de la filière des lampes usagées.

Elle vise à optimiser le fonctionnement des points de collecte existants et à informer les collectivités et les entreprises qui souhaitent rejoindre la filière.

Pour plus de renseignements ou si vous souhaitez vous inscrire, rendez-vous sur le site internet de Rudologia : <http://www.rudologia.fr/recylum-inscription.php?type=recylum&region=PACA>

## Formation jardinage et compostage



L'association GESPER en partenariat avec « à fleur de pierres » met en place des formations tout public autour du thème du jardinage. Pour l'instant, trois stages sont proposés autour des thèmes suivants :

- Comprendre et créer un jardin biologique
- Soigner et entretenir un jardin de façon biologique
- Réussir et utiliser son compost

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de GESPER : <http://compostage.free.fr/html/ch01p04a.htm>

**RAPPEL :** GESPER organise des **stages gratuits pour le personnel des collectivités** souhaitant se former au compostage en novembre, n'hésitez pas à nous contacter pour avoir tous les renseignements.

**Module 1 :** Enjeux et pratiques du compostage domestique

**Module 2 :** Construire et piloter l'opération dans sa collectivité

## Les actions de la ligue contre le cancer



Le comité départemental de la Ligue contre le Cancer a décidé d'obtenir des fonds en s'alliant à la cause environnementale.

Les bénévoles ont mis en place la **collecte des cartouches d'encre** et des **téléphones portables**.

De la nouveauté pour 2010 : la Ligue a décidé de renforcer ce choix, en relançant son partenariat avec les collectivités pour la collecte du verre.

Tous les adhérents du SYDEVOM de Haute Provence participeront à hauteur de **2 € la tonne de verre collectée**.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à les contacter : <http://www.ligue04.fr/realisations.html>

## Ça se bouge chez nos adhérents



Soucieuse de préserver l'environnement, la **mairie de Champtercier** a décidé d'acquérir des **gobelets réutilisables** qui serviront lors des apéritifs municipaux, fête de l'école ... mais aussi de mettre en place le tri sélectif sur ses manifestations.

## Une remorque de tri



Le SMIRTOM du canton de Volonne innove en matière de tri sélectif. Afin de faciliter le tri dans les fêtes ou autres manifestations sur son territoire, le SMIRTOM a décidé de créer un nouvel outil : une remorque de tri sélectif.

Ces colonnes de tri mobiles forment un bon support de communication. Elles sont aussi une manière de faciliter la mise en place du tri de façon ponctuelle sur un lieu précis.



## Un nouvel éco-organisme : Eco-TLC

La **société Eco TLC** (Textile, Linge, Chaussures) a obtenu son agrément le 25 Mars 2009 pour la gestion du recyclage des déchets textiles.

La principale mission d'Eco TLC est de contribuer à la pérennisation de la filière « Textile ».

Elle apporte aussi une aide à l'insertion des personnes rencontrant des difficultés au regard de l'emploi.

Son agrément lui permet de soutenir les collectivités locales.

Ce soutien prendra la forme d'un soutien à la communication tel que précisé dans le [cahier des charges](#).

Pour plus d'informations : <http://www.ecotlc.fr/>

## Recyclage des films plastiques et autres emballages

Valorplast, la filière de recyclage des emballages plastiques apporte sa contribution aux études menées par Eco-Emballages et l'ADEME, sur l'opportunité d'élargir à tous les emballages plastiques les consignes de tri.

Il faudra bien sûr réussir à séparer et à conditionner ces nouveaux emballages, puis trouver des débouchés pérennes. Ainsi d'ici quelques années, le tri du plastique devrait être facilité.

N'hésitez pas à lire le bulletin d'information Valorplast :

[http://www.valorplast.com/Front/lettre-information-valorplast\\_115.php](http://www.valorplast.com/Front/lettre-information-valorplast_115.php)



## Que faire des objets radioactifs ?

### Vous possédez des objets radioactifs :

- présentant le trèfle radioactif
- dont le nom ou la marque contient le mot « radium »
- qui brillent dans la nuit sans avoir été exposés à la lumière

### Vous ne savez pas quoi en faire ?

Depuis 2006, l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets RADIOactifs) a été investie d'une nouvelle mission : prendre en charge gratuitement les déchets radioactifs des particuliers et des collectivités locales.

### Comment les faire enlever ?

Contactez l'Andra au 01.46.11.83.27

[collecte@dechets@andra.fr](mailto:collecte@dechets@andra.fr)

Pour plus d'informations, rendez vous sur leur site Internet :

<http://www.andra.fr/pages/fr/menu1/l-andra/nos-missions/collecter-les-objets-radioactifs-1107.html>



## La filière du trimestre : Les lampes à économie d'énergie

### LEGISLATION

Depuis le 20 Juillet 2005, les lampes à économie d'énergie sont concernées par le décret DEEE (*Déchets d'Équipement Électrique et Électronique*)

Différentes catégories de lampes sont concernées, pour voir la liste : <http://www.recylum.com/les-lampes-concernees/introduction-sur-les-lampes/>

**Ces lampes sont identifiables grâce au marquage « poubelle barrée »**



### COLLECTE



Ces ampoules doivent être collectées séparément des ordures ménagères. Des collecteurs sont mis à disposition gratuitement par Recylum.

On peut retrouver des collecteurs :

- Dans les mairies
- Dans les écoles
- Dans les déchetteries
- Dans les supermarchés

### TRANSPORT

Une fois les collecteurs pleins, un simple appel et le prestataire viendra remplacer gratuitement les collecteurs pleins par des vides.



### VALORISATION / ELIMINATION

Avant de trouver une nouvelle vie, les lampes subissent un traitement adapté afin de séparer les différents composants.



88 % DE VERRE



5 % DE METAUX



0,005 %  
DE MERCURE



POUDRES FLUORESCENTES  
ET PLASTIQUES



Pour plus d'informations ou pour bénéficier de la gratuité de ce service, consultez ce site Internet : <http://www.recylum.com/>